

Les élections professionnelles dans les Hôpitaux auront lieu le jeudi 6 décembre 2018. Le CHU de Nantes a décidé contre l'avis majoritaire des OS de mettre en place le vote électronique. **Les agents devront donc voter électroniquement via un ordinateur, un téléphone portable à compter du jeudi 29 novembre à 8h au jeudi 6 décembre 2018 à 18h.**

Toutes les attaques dirigées contre l'hôpital public et plus largement contre les services publics, ces dernières années, font que l'enjeu de ce scrutin revêt un caractère encore plus important que les précédents. Depuis ce dernier scrutin, la situation des hôpitaux s'aggrave à cause d'une succession de multiples plans d'économies. Les hôpitaux n'ont plus aucune bouffée d'oxygène pour mener à bien leur mission de service public et la variable d'ajustement reste encore le personnel.

Ces efforts conduisent à des épuisements professionnels, à de nombreux suicides de personnel, à l'augmentation des maladies professionnelles et accidents de service, à de nombreux départs en retraite par invalidité dès l'âge de 40 ans, de jeunes salariés cassés par le travail avec une pension de misère à la clé. Au CHU, en 2017, nous avons battu le triste record des arrêts de travail (plus de 215 000 jours) ; les arrêts pour maladie ont été multipliés par deux en 10 ans ; l'emploi précaire ne cesse d'augmenter et représente 15% de la masse salariale sans compter la suppression des 163 équivalents temps pleins de fonctionnaires et de CDI en trois ans...

**“ UTILE, EFFICACE
je vote CGT ”**



**LE 6 DÉCEMBRE 2018,
VOTEZ CGT !**

- | | |
|--------------------------------|--------------------------|
| 2. LE CTE. | 7. VOS CANDIDATS |
| 3. VOS CANDIDATS AU CTE. | 8. UN SYNDICAT ACTIF... |
| 4. POURQUOI VOTER? | 9... ET MODERNE |
| 5. LE CHSCT. | 10. LES FORMATIONS |
| 6. LES COMMISSIONS PARITAIRES. | 11. VOS TÉMOIGNAGES |
| | 12. LE VOTE ÉLECTRONIQUE |

La CGT n'a jamais accompagné Les plans d'économie !

Ils servent à financer les réductions d'impôts et de cotisations des plus riches et à gaver, outrageusement, les actionnaires. En revanche, certaines organisations syndicales comme la CFDT ont validé ces plans d'économies comme par exemple le plan triennal de trois milliards d'euros qui découlait du pacte de responsabilité (plan d'économie de 10 milliards d'euros pour la Sécurité Sociale) que nous avons subi et qui a occasionné de très nombreux dégâts collatéraux. Le Parcours Professionnel Carrière et Rémunération a entériné la fin des négociations salariales dans la fonction publique. Ce PPCR a permis au gouvernement d'allonger la carrière de tous les professionnels et de faire une économie de 500 millions d'euros par an avec la suppression des bonifications d'échelon. Il a également permis de reclasser des professionnelles de catégorie B en catégorie A avec des miettes tout en perdant le bénéfice d'un départ en retraite anticipé (perte de la catégorie active). La catégorie C n'est pas épargnée par ces mesures.

Le gel du point d'indice entre 2010 et 2016 qui a rapporté 7 milliards d'euros et garantira 1 milliard d'euros en 2018; il en sera de même pour 2019 puisque celui-ci restera gelé. L'augmentation de la CSG sera compensée par une indemnité qui sera fixe à compter de 2019. Donc en cas d'augmentation de l'indice majoré (augmentation d'échelon, avancement de grade) cela se traduira par une perte du pouvoir d'achat. La journée de carence rapportera 270 millions d'euro à l'état pour 2018. Les mauvais coups restent à venir, la réforme de la fonction publique (les suppressions d'emplois...) la réforme des retraites où les grands perdants seront aussi les fonctionnaires.

Durant leur mandat, les élu.e.s et représentant.e.s CGT ont été de tous les combats y compris celui mené contre la casse du code du travail qui a sonné la fin du CHSCT et organisé une régression sociale sans précédent. La CGT du CHU a toujours répondu présent aux demandes des agents. Elle a participé activement aux instances et a porté la parole des salariés et défendu bec et ongle les intérêts collectifs et individuels des agents. Elle n'a jamais baissé les bras et a toujours été au bout des dossiers. Sur ce mandat, elle s'est engagée à former tous les agents qui se sont inscrits aux formations syndicales dispensées par la CGT et ceci, sans condition de syndicalisation et elle continuera à le faire sur le prochain mandat avec de nouvelles formations.

Pourquoi voter pour la CGT ?

- notre organisation syndicale n'accompagne pas les politiques qui vont à l'encontre des droits des salarié.e.s, elle les combat.
- notre organisation est force de propositions; elle combat toutes les injustices.

Le résultat du scrutin du jeudi 6 décembre 2018 prochain définira notre représentativité au niveau local mais aussi au niveau national, il est donc important de faire progresser notre organisation syndicale pour mener le combat avec et au service de tous les salariés!

LE COMITÉ TECHNIQUE D'ÉTABLISSEMENT

Il gère le collectif !

Qu'est ce que le Comité Technique d'Etablissement?

Le CTE est l'instance de représentation de l'ensemble des personnels. Il est présidé par le chef d'établissement et le secrétariat est assuré par un.e représentant.e du personnel (élu.e lors de la mise en place de l'instance). Cette instance est informée et/ou donne un avis sur tous les aspects de la vie de l'établissement:

- ⇒ l'organisation du travail
- ⇒ les horaires et les roulements
- ⇒ le budget et son suivi
- ⇒ le projet social
- ⇒ la formation professionnelle
- ⇒ le bilan social
- ⇒ les critères de répartitions des primes
- ⇒ les créations, les suppressions, les transformations de services...

Le CTE se réunit au moins une fois par trimestre.

Qui vote?

Tous les personnels non médicaux, qu'ils soient soignants, administratifs ou techniques, titulaires, stagiaires, contractuels, emplois aidés, etc...

Le Conseil de surveillance:

Il comprend trois collèges où siègent des représentants des collectivités territoriales, des représentants du personnel médical et des personnalités qualifiées.

Votre représentant CGT au Conseil de surveillance est intervenu régulièrement pour défendre les intérêts des salariés. Ce qui n'a pas toujours été le cas de l'autre représentant du personnel. Celui-ci préfère se cantonner à reprendre un discours entendu, bien en deçà de la dureté de vos conditions de travail! De nombreuses déclarations ont été faites pour décrire la situation vécue par les hospitaliers du CHU, en parfaite contradiction avec celle présentée et minimisée par les autorités (employeur, tutelle...).

Voter pour la CGT, c'est la garantie de ne pas trahir et trahir la parole des salariés!

Activité des Membres CGT au CTE:

Durant le dernier mandat, les élus CGT ont porté la parole des salariés, on fait chaque année un autre portrait du bilan social des salariés qui n'a pas la même teneur que celui présenté par la Direction. Nous n'avons pas eu une attitude d'accompagnement contrairement à certaines organisations syndicales qui valident des organisations de travail que nous qualifions de dangereuses, dangerosité qui s'est avérée par la suite.

Voter pour des élus qui servent les intérêts de l'employeur peut nuire gravement à votre santé au travail!

LISTE DES CANDIDATS AU COMITÉ TECHNIQUE D'ÉTABLISSEMENT

1. TERRIEN Olivier	Aide-Soignant	16. LEPAROUX Soizic	Préparatrice en Pharmacie
2. LE LUEL Patrice	Conducteur Ambulancier	17. VOLEAU Héléna	Infirmière Classe Supérieure
3. CHAUVIERE Marie Paule	Aide-Soignante	18. COULON Véronique	Aide-Soignante
4. ROUVIERE Yoann	Infirmier	19. THOBY Gwenaëlle	Puéricultrice
5. JAGUENET Roland	Ouvrier Principal	20. DESSABLE Aurélie	Masseur-Kinésithérapeute
6. LEBAIL Elise	Infirmière	21. BEAUTEEMS Christine	Orthophoniste
7. SABIN Olivier	Ouvrier Principal	22. HUBLAIN Paméla	Infirmière
8. GERBAULT Isabelle	Aide-Soignante	23. ILLOTA BOKEBSHU Huguette	Aide-Soignante
9. DERRIEN Francesca	Agent de Service Hospitalier	24. RHOTUREAU Corinne	Agent de Service Hospitalier
10. LANDREAU Mireille	Aide-Soignante	25. FERNANDES G. Catherine	Adjoint Administratif
11. CRECQ Pascale	Cadre de Santé	26. DANIEL Catherine	Ouvrière Principale
12. SOUBIGOU Anne	Assistante Médico-Administrative	27. TOURTOIS Pascale	Manipulatrice Radio
13. SAMSON Isabelle	Infirmière	28. TALY Véronika	Psychologue
14. VILLESANGE Gabrielle	Adjointe Administrative	29. DESMARDS Magali	Assistante Médico-Administrative
15. RENAUD Céline	Assistante Sociale	30. JAUMIER Elisabeth	Infirmière

LISTE DES CANDIDATS AU COMITÉ TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT



TERRIEN Olivier
Aide-Soignant
Saint Jacques



LE LUEL Patrice
Conducteur Ambulancier
Saint Jacques



CHAUVIERE Marie-Paule
Aide-Soignante
Saint Jacques



ROUVIERE Yoann
Infirmier
Hôpital Laennec



JAGUENET Rolland
Ouvrier Principal
Hôpital Mère-Enfant



LEBAIL Elise
Infirmière
Saint Jacques



SABIN Olivier
Ouvrier Principal
Saint Jacques



GERBAULT Isabelle
Aide-Soignante
Hôtel Dieu



DERRIEN Francesca
Agent Service Hospitalier
Hôtel Dieu



LANDREAU Mireille
Aide-Soignante
Hôpital Laennec



CRECQ Pascal
Cadre de Santé
Saint Jacques



SOUBIGOU Anne
Assistant Médico-Administratif
Hôpital Mère-Enfant



SAMSON Isabelle
Infirmière
Saint Jacques



VILLESANGE Gabrielle
Adjoint Administratif
Hôtel Dieu



RENAUD Céline
Assistante Sociale
Hôtel Dieu



LEPAROUX Soizic
Préparatrice en Pharmacie
Hôtel Dieu



VOLEAU Hélène
Infirmière
Hôpital Laennec



COULON Véronique
Aide-Soignante
Pirmil



THOBY Gwenaëlle
Puéricultrice
Hôpital Mère-Enfant



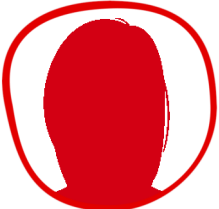
DESSABLE Aurélie
Masseur-Kinésithérapeute
Hôtel Dieu



BEAUTEMS Christine
Orthophoniste
Hôtel Dieu



HUBLAIN Pamela
Infirmière
Béllier



ILLOTA BOKEBSHU Huguette
Aide-Soignante
Hôtel Dieu



RHOTUREAU Corinne
Agent Service Hospitalier
Seilleraye



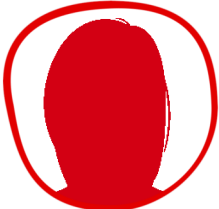
FERNANDES GAMERIO Catherine
Adjoint Administratif
Hôtel Dieu



DANIEL Catherine
Ouvrière Principale
Hôtel Dieu



TOURTOIS Pascale
Manipulatrice Radio
Hôtel Dieu



TALY Véronika
Psychologue
Saint Jacques



DESMARDS Magali
Assistante Médico-Administratif
Hôpital Laennec



JAUMIER Elisabeth
Infirmière
Hôtel Dieu

QUELS IMPACTS ONT LES RÉSULTATS DU SCRUTIN SUR LES ORGANISATIONS SYNDICALES



Le résultat du scrutin Comité Technique d'Établissement (CTE) :

- détermine le rang de l'organisation syndicale dans l'établissement (sa représentativité) ainsi que le nombre d'heures dont bénéficiera chaque organisation syndicale pour fonctionner. Contrairement à certaines organisations syndicales, le Syndicat CGT utilise tout le crédit d'heures qui lui est alloué à chaque scrutin. Ces heures permettent aux organisations syndicales de mettre en décharge d'activité partielle ou totale des agents du CHU qui consacrent leur temps au syndicat et à la défense des salariés. Pour la CGT, ce crédit d'heures reste insuffisant pour faire face à toute notre activité qui ne cesse d'augmenter. Le temps que nous consacrons notamment aux formations ouvertes à tout le personnel est sur ce crédit de temps syndical.
- détermine le nombre d'élu.e.s pour chaque OS au CTE. Plus la CGT est représentée, plus elle a du poids!

Voter CGT c'est avoir l'assurance que les heures seront bien consacrées à l'activité syndicale

Les résultats des scrutin des CAPL:

Les résultats des différents scrutin des Commissions Administratives Paritaires locales déterminent le nombre de siège par organisation syndicale. Ils permettent aux élus de bénéficier de temps pour préparer et assister aux réunions.

Ne laissez pas votre catégorie dans des mauvaises mains. Voter CGT, c'est s'assurer d'une défense efficace.

Les résultats du scrutin CAPD:

Ils sont tous leur importance puisqu'ils détermineront entre autre:

- **la représentativité de chaque organisation syndicale sur le département** et déterminera un nombre d'heures qui sera mutualisé pour fonctionner.

Par exemple sur ce mandat, nous avons pu bénéficier d'heures mutualisées pour pouvoir fonctionner et répondre aux besoins des agents du CHU mais également sur d'autres établissements du département.

- **notre représentativité à la commission départementale de réforme** pour défendre les dossiers de **maladies professionnelles**, les dossiers d'**accidents de service** et de trajet, les dossiers de **maladies contractées en service**. Le travail des représentants CGT dans cette instance est acharné et porte ses fruits pour les salarié.e.s du CHU de Nantes comme du département. Les représentants CGT ont porté ces dernières années de très nombreux dossiers en justice qui ont été gagnés et servent aujourd'hui au collectif. Par exemple grâce aux actions menées par les représentants CGT les arrêts de travail après consolidation qui sont liés à des séquelles ne sont plus qualifiés de maladie ordinaire mais sont toujours pris au titre de l'imputabilité au service.

Voter CGT au CAPD, c'est s'assurer d'une représentation à la commission départementale de réforme et d'une défense efficace par des représentants CGT qui sont formés au dossier les plus complexes. Nous sommes toutes et tous potentiellement concernés par le sujet de la maladie professionnelle ou contractée en service de l'accident de service dans de trop nombreux cas la CGT a été le seul et unique recours.

Grâce au travail des camarades du CHU de Nantes et leur avocat, j'ai bon espoir de gagner une bataille juridique qui aura duré plus de 4 ans. Ce qui me permettra de recouvrer tous mes droits statutaires (rémunération, prime de service, etc...) et de ne pas être mis en retraite pour invalidité.

(Dossier Départemental)



Yves H.

LE COMITÉ D'HYGIÈNE DE SANTÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Il gère les conditions de travail !

Qu'est ce que le Comité d'Hygiène de Santé et des Conditions de Travail?

Le CHSCT est la seule instance de représentation du personnel compétente en matière de prévention, de santé au travail des agents de l'établissement. Elle joue un rôle décisionnaire primordial dans:

- ⇒ l'amélioration des conditions de travail.
- ⇒ l'observation des dispositions légales et réglementaires (roulement, organisation de travail...).
- ⇒ l'analyse et la conduite d'enquête relatives aux risques professionnels.
- ⇒ elle donne également un avis sur les travaux, l'aménagement des postes de travail, le bilan annuel de prévention, le bilan social...

Les membres du CHSCT disposent d'un droit d'alerte quand un danger grave et imminent est constaté pour les agents. La direction doit consigner cet avis sur un registre spécial qui est à la disposition des membres du CHSCT et qui doit être consultable à tout moment.

Qui vote?

Il s'agit d'une élection au deuxième degré; les sièges du CHSCT sont répartis entre les organisations syndicales compte tenu des résultats qu'elles ont obtenus pour le scrutin du CTE. Concrètement chaque syndicat est libre de désigner les personnes qu'il désire.

Je travaille jour et nuit et la pénibilité de mon travail n'est pas reconnue !

VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?



Pour être encore plus prêt des conditions de travail de chacun.

La CGT du CHU continue de revendiquer la nomination d'un CHSCT par site!

Le CHSCT Extraordinaire un outil à la disposition des salarié.e.s:

La demande et la tenue d'un CHSCT extraordinaire sont souvent motivées par la survenue d'un risque grave et imminent. Cette instance, en de nombreux cas, a permis le déblocage de sujets aussi graves que l'intoxication de salariées (CSD) ou de mise en place immédiate de prévention (amiante). C'est aussi le préambule le plus courant pour la mise en place d'une expertise externe permettant par le biais d'un cabinet spécialisé de repérer et lister des dysfonctionnements dans un groupe de travail.

Cette instance officielle est pourvue d'un système d'enregistrement donnant lieu à la rédaction d'un procès-verbal et à l'intervention de l'Inspection du Travail. Contrairement à la multitude de commissions HAD HOC qui sont censées régler des soucis logistiques et pratiques, mais ne font en réalité que retarder la résolution des problématiques. Exposant ainsi encore plus les salariés et créant un épuisement inutile.

C'était précisément là, que le sujet du Centre de Soins Dentaires avait échoué pendant que les salariées sur le terrain s'intoxiquaient jour après jour (signes allergiques cutanés saignement de nez etc.). Seule la vigilance et l'engagement des salariées et la réactivité de la CGT ont permis lors d'une instance extraordinaire de CHSCT de sortir de cette ornière actant séance tenante une dizaine de jours de fermeture du lieu, la mise en place de mesures physiques de qualité d'air et dans un deuxième temps la mise en place de mesures correctives (extraction d'air).

Il est important que les membres CHSCT de la CGT soient saisis directement par les salariés car nous n'avons pas accès au FEI réalisées dans les services (Les FEI servant très majoritairement à alimenter des statistiques qui nous sont restituées une fois par an, lors des bilans annuels). **Pour obtenir des réponses à vos problématiques de conditions de travail le plus simple c'est de contacter les membres du CHSCT afin qu'ils puissent faire en sorte que le sujet remonte en instance.**

Pour autant, le CHSCT ne produit pas de miracle. Il ne reste qu'un outil où la CGT porte la parole des salariés. Ce travail s'en voit d'autant plus valorisé lorsque les salariés investissent à leur tour le CHSCT, deviennent experts et portent leur parole et leur expertise... Ce travail coopératif entre les salarié.e.s et la CGT oblige souvent les autorités à revoir leur copie et à se conformer aux règles (Code du Travail).

Aujourd'hui le CHSCT qui permettait de rééquilibrer un peu le devenir de nombreux salariés et d'améliorer un peu leurs conditions de travail est condamné à disparaître. Sans doute laissait-il planer un danger sur la mise en œuvre des «réformes» gouvernementales à venir.....

LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DÉPARTEMENTALE

Elle gère l'individuel !

Qu'est ce que la Commission Consultative Paritaire Départementale?

La CCP (Commission Consultative Paritaire) est une nouvelle instance départementale créée pour les agents contractuel.le.s. C'est pour chacun.e le moyen d'être défendu.e par des professionnel.le.s de sa catégorie. Elle constitue un rempart contre les décisions de l'administration. La Commission Consultative Paritaire est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux:

- ⇒ licenciements intervenant postérieurement aux périodes d'essai.
- ⇒ sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.
- ⇒ non-renouvellement des contrats des personnes investies d'un mandat syndical.
- ⇒ motifs qui empêchent le reclassement de l'agent.
- ⇒ examen des demandes de révision du compte rendu de l'entretien professionnel.

Qui vote?

les agents contractuel.le.s de droit public de la Fonction publique hospitalière, en CDI ou CDD d'au moins 2 mois.

Pour notre département la CCP sera composée de six membres titulaires et de six membres suppléants.

Les élu.e.s CGT déploieront dans cette instance la même énergie pour défendre aujourd'hui les agents contractuels sur les fins de contrats, les formations, les licenciements...

Voter pour des syndicats qui accompagnent la Direction peut nuire gravement à votre avenir professionnel et à votre carrière !

CCPD



GUITTON Claire
Infirmière
CHU Nantes



MARECHAL Solène
Aide-Soignante
CHU Nantes

BOUKHATEM Mohamed
Ingénieur informatique - HIPI
SAVINEAU Claire
Assistante Sociale - CH Maubreuil
SABIN Véronique
Accueillante Familiale - CHS Blain
LAURAT Thierry
Mas. Kinésithérapeute - CHU Nantes
PEYROT DUPUIS Marie
A.S.H.Q- HIPI

MOREAU Aurélie
Infirmière - HIPR
LE COZ Alicia
Manip. E-Radiologie - CH St. Nazaire
LE GAL Melyne
A.S.H.Q - CHU Nantes
BOUSSEAU Christian
Resp. Insertion DRH - CH St. Nazaire
GAREL Michèle
A.M.A - CH St. Nazaire

LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARTITAIRES LOCALES

Elles gèrent l'individuel !

Qu'est ce que la Commission Administrative Paritaire Locale?

Les Commissions Administrative Paritaires locales sont des instances consultatives institués au sein du CHU de Nantes pour rendre des avis sur les déroulements de carrière des agents:

- ⇒ avancement d'échelon et de grade, promotion par liste d'aptitude.
- ⇒ mutation, détachement, disponibilité, temps partiel.
- ⇒ contestation de notation.
- ⇒ refus de titularisation, ou refus d'autorisation de formation.
- ⇒ conseil de discipline.

Les représentants du personnel sont élus par les agents titulaires dans les catégories A, B et C pour un mandat de 4 ans.

Qui vote?

Tous les agents titulaires selon leur appartenance à l'une des dix Commissions Administratives Paritaires:

Corps de catégories A:

CAP n°1: Personnels d'encadrement technique (2 titulaires et 2 suppléants)

CAP n°2: Personnels de catégorie A des services de soins, des services médico techniques et des services sociaux (6 titulaires et 6 suppléants).

CAP n°3: Personnels d'encadrement administratif (2 titulaires et 2 suppléants).

CAP n°10: Personnels Sages-femmes (2 titulaires et 2 suppléantes).

Corps de catégories B:

CAP n°4: Personnels d'encadrement technique (2 titulaires et 2 suppléants).

CAP n°5: Personnels des services de soins, des services médico techniques et des services sociaux (5 titulaires et 5 suppléants).

CAP n°6: Personnel d'encadrement administratif et secrétariats médicaux (3 titulaires et 3 suppléants).

Corps de catégories C:

CAP n°7: Personnels techniques, ouvriers, conducteurs ambulanciers, et personnel d'entretien et salubrité (4 titulaires et 4 suppléants).

CAP n°8: Personnels des services de soins, des services médico techniques et des services sociaux (6 titulaires & 6 suppléants).

CAP n°9: Personnels administratifs (3 titulaires et 3 suppléants).

LISTE DES CANDIDATS AU COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

CAP 2



LEBAIL Elise
Infirmière
1^{er} Grade
Hôpital Saint Jacques



ROUVIERE Yoann
Infirmier
1^{er} Grade
Hôpital Laennec

JAUMIER Elisabeth
Infirmière - Hôtel Dieu
CRECQ Pascal
Cadre de Santé - Saint Jacques
DESSABLES Aurélie
Masseur Kinésithérapeute - Hôtel Dieu
THOBY Gwénaëlle
Puéricultrice - Hôpital Mère-Enfant
HUBLAIN Pamela
Infirmière - Bellier

RENAUD-BOURREAU Céline
Assistant Socio-Educatif - Hôtel Dieu
BEAUTEMS Christine
Orthophoniste - Hôtel Dieu
RIVIERAUD Amandine
Infirmière - Hôtel Dieu
TALY Véronika
Psychologue - Hôtel Dieu
PARSON Sophie
Infirmière - Hôtel Dieu

CAP 4



GUILBAUD Laurent
Technicien Supérieur Hospitalier
Hôpital Saint-Jacques



TOUSSAINT Gérard
Technicien Hospitalier
Hôpital Mère-Enfant

LE GALL Aude
Technicienne Hospitalière - Laennec
BEIGERT Fabrice
Technicien Hospitalier - Hôtel Dieu

PELE Hervé
Technicien Supérieur Hospitalier - Laennec
RIALLAND-LEPESQUER Danièle
Technicienne Hospitalier - Hôtel Dieu

CAP 5



GUITTON Stéphanie
Infirmière Classe Sup.
Hôpital Saint Jacques



PERON-SOUBRA Béatrice
Infirmière Classe Sup.
Hôpital Laennec

LEPAROUX Soizic
Préparatrice Pharmacie - Hôtel Dieu
SAMSON Isabelle
Infirmière - Saint Jacques
LAUNAY Ronan
Puéricultrice - Hôtel Dieu
TENAUD Emmanuelle
Manip. Electroradiologie - Hôtel Dieu

VOLEAU Hélène
Infirmière - Laennec
CHAULIAC Pascale
Infirmière - Saint Jacques
TOURTOIS Pascale
Manip Electroradiologie - Hôtel Dieu
DELBOS Paola
Infirmière - Hôtel Dieu

CAP 6



SOUBIGOU Anne
Assistante Médico Administrative
Hôpital Mère-Enfant



FOUCHER Stéphanie
Assistante Médico Administrative
Hôpital Laennec

GOBIN Sophie
Assistante Médico-Administrative - Hôtel Dieu
DESMARS Magalie
Assistante Médico-Administrative - Hôpital Laennec

LARUSSE Brigitte
Assistante Médico-Administrative - Hôpital Saint Jacques
DOBIGNY Magalie
Assistante Médico-Administrative - Hôtel Dieu

CAP 7



LE LUEL Patrice
Conducteur Ambulancier 1^{ère} Cat.
Hôpital Saint-Jacques



JAGUENET Roland
Ouvrier Principal 2^{ème} Cat.
Hôpital Mère-Enfant

SABIN Olivier
Ouvrier Principal 2^{ème} Cl. - Hôtel Dieu
MARECHAL Christian
Ouvrier Principal 1^{ère} Cl. - Hôtel Dieu
DANIEL Catherine
Ouvrier Principal 2^{ème} Cl. - Hôtel Dieu

CHASSERIEAU Pierrick
Ouvrier Principal 2^{ème} Cl. - Saint Jacques
BEAUVALLET David
Ouvrier Principal 2^{ème} Cl. - Laennec
CHAVY Emilie
Ouvrier Principal 2^{ème} Cl. - Hôtel Dieu

CAP 8



TERRIEN Olivier
Aide-Soignant
Hôpital Saint-Jacques



CHAUVIERE Marie-Paule
Aide-Soignante Principale
Hôpital Saint-Jacques

DERRIEN Francesca
A.S.H.Q - Hôtel Dieu
LANDREAU Mireille
Aide-Soignante Principale - Laennec
COUCHERON Joël
Aide-Soignant - Laennec
GERBAULT Isabelle
Aide-Soignante - Hôtel Dieu

AUBERT Patricia
Aide-Soignante - La Seilleraye
BIROT Patricia
Aide-Soignante - Saint-Jacques
LEGAS Nathalie
Aide-Soignante - Hôpital Mère-Enfant
COULON Véronique
Aide-Soignante - Saint-Jacques

CAP 9



TERBAH Hamid
Adjoint Administratif 1^{ère} Classe
Hôtel Dieu



VILLESANGE Gabrielle
Adjoint Administratif 1^{ère} Classe
Hôtel Dieu

GAMEIRO Catherine
Adjoint Administratif 2^{ème} Cl. - Hôtel Dieu
POUDROUX Marie-Camille
Adjoint Administratif 2^{ème} Cl. - Hôtel Dieu

BERTHO Murielle
Adjoint Administratif 2^{ème} Cl. - Hôtel Dieu
POTTIER Corine
Adjoint Administratif 2^{ème} Cl. - Bellier

LE SYNDICAT CGT DU CHU DE NANTES ... UN SYNDICAT ACTIF! DE PLUS DE 700 ADHÉRENTS!

LES GRANDES LIGNES DE NOTRE ACTIVITÉ HORS INSTANCES

Grèves et manifestations nationales:

- ⇒ salaires (dégel du point d'indice, ouverture de négociations salariales dans la fonction publique...); emplois; retraite; condition de travail... La grande absente, la CFDT.
- ⇒ la mobilisation des fonctionnaires et de la CGT aura permis le dégel du point d'indice en 2016 (+0,6%) et en 2017 (+0,6%) et l'ouverture de négociations salariales (le PPCR reste très en deçà des attentes des agents de la fonction publique, c'est pourquoi la CGT ne l'a pas validé).
- ⇒ contre la casse du code du travail, un recul social pour les salariés du privé comme du public sans précédent, puisque notre statut dépend aussi du code du travail. Par exemple la dernière réforme du code du travail prévoit la suppression des CHSCT (comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail). La grande absente, la CFDT.
- ⇒ contre l'augmentation de la CSG, et pour la suppression de la journée de carence.
- ⇒ pour une augmentation massive des moyens humains dans les EPHAD, pour l'application rapide du ratio soignant/résident de 1, etc...

Tous les ans, le syndicat CGT du CHU de NANTES est le seul à faire une déclaration aux vœux du Directeur Général et de la présidente du conseil de surveillance pour dénoncer les conditions de travail des personnels du CHU de Nantes.

Et on évite ainsi de faire croire au grand public par voie de presse que les hospitaliers travaillent dans de bonnes conditions.



LES CONQUÊTES SOCIALES ONT ÉTÉ OBTENUES PAR LES LUTTES!

Sans ces mobilisations:
pas de congés payés,
pas de diminution du temps de travail,
pas d'augmentation salariale...



**LE 6 DÉCEMBRE 2018,
VOTEZ CGT !**

Mobilisation aux côtés des salariés :

- ⇒ contre la nouvelle répartition de la prime de service qui est appelée prime de présentisme. La mobilisation n'ayant pas été suffisante pour contraindre la direction au retrait, nous continuons régulièrement d'afficher notre opposition en instance.
- ⇒ contre les astreintes imposées aux IDE sur les pôles qui ont été recomposés. Nous avons fait reculer les prétentions de la Direction qui voulaient imposer celles-ci aux aides-soignants (es).
- ⇒ pour obtenir des mensualités de remplacements ; pour revendiquer des créations de postes sur de nombreux pôles (des postes ont été créés et d'autres viennent du redéploiement) ; pour faire respecter la réglementation ; pour obtenir des primes comme la NBI (personnels travaillant au Tourville ; IDE travaillant sur les P.T.I à l'HD et à l'HGRL) ; une augmentation de l'indemnité d'insalubrité au taux maximal pour les personnels administratifs des urgences ; en inter syndicale nous avons porté les revendications des salariés des urgences, des MPU, des services de médecine interne, de l'oncologie pédiatrique.
- ⇒ pour la revalorisation de la notation, la CGT a pris une part active dans les instances et lors de la réunion de négociation permettant une amélioration des critères de reprise d'ancienneté.
- ⇒ pour les personnels de catégorie A et B nous avons obtenu le maintien des bonifications sur échelons sur 2016.
- ⇒ au SAMU nous avons obtenu un distributeur de repas pour les personnels qui travaillent en 12h.
- ⇒ en suite de couche « maternité », nous avons obtenu le paiement intégral des 12h. Cette mesure s'est étendue à l'ensemble des salariés travaillant en 12h.
- ⇒ le service sûreté, le service cellule Identitovigilance (2 postes ont été créés)
- ⇒ nous sommes aussi intervenus pour défendre les intérêts des personnels de l'entreprise de nettoyage ONET
- ⇒ pour la psychiatrie, nous avons obtenu en inter syndicale (CGT, FO,SUD) toujours aux côtés des salariés qui se sont regroupés en collectif un plan d'action de mise au stage pour pourvoir 58 postes vacants, de tous les agents contractuels qui totalisent une ancienneté d'un an et plus (la bataille pour des postes se poursuit) et la création d'une équipe de sûreté est acquise.
- ⇒ nous avons obtenu une augmentation salariale de +18% pour les agents contractuels orthophonistes....

De très nombreux combats restent cependant à mener!

Nous avons traité des centaines de dossiers individuels divers et variés sur tout le mandat.

Nous avons vu défiler dans nos permanences des agents qui ont frappé à d'autres portes comme à la CFDT par exemple et qui ont essuyé un refus argumentant qu'ils ne pouvaient rien pour eux. Les dossiers ont pourtant été menés à leur terme avec une issue favorable, parmi ceux-ci certains nous ont été transmis par cette même organisation.

Nous avons mené de nombreuses actions en justices et avons fait condamner le CHU :

- ⇒ sur les astreintes, le CHU a été condamné (l'affaire n'a été que partiellement gagnée, le CHU ayant réédité une nouvelle procédure)
 - ⇒ sur des dossiers d'accidents de service et de maladies professionnelles, le CHU a été condamné
 - ⇒ sur des refus d'octroi d'un congé de longue maladie, le CHU a été condamné
 - ⇒ sur les droits syndicaux, le CHU a été condamné
 - ⇒ sur un licenciement, le CHU a été condamné
- sur les préjudices intra et extra patrimoniaux (action en réparation suite à une imputabilité au service comme par exemple un accident de service, une maladie professionnelle..., le CHU a été condamné. Sur cinq dossiers d'agents le CHU a déjà été condamné à verser plus de 400 000 euros hors frais de procédure (le CHU se payant le luxe de prendre un cabinet d'avocats parisien) une quinzaine de dossiers sont en cours de jugement. Etc...

Hôpital Ile de Nantes:

La CGT s'est toujours prononcée pour un CHU digne de se nom, et contre ce projet qui se caractérise par un sous dimensionnement capacitaire flagrant, des suppressions d'emplois, un surcote exorbitant...

Votre CGT n'acceptera jamais que le financement majoritaire de ce projet se fasse au prix de la santé des salariés.e.s de l'actuel CHU.

Le syndicat CGT est un syndicat tenace, il n'a rien lâché pour moi. Après un accident de service, j'ai été mal traitée. La CGT a mené mon affaire en justice. Le syndicat CGT a fait condamner le CHU trois fois, une fois en référé, une autre fois sur le fond et une autre fois en responsabilité pour un montant de 306 000 euros. Pour moi, le syndicat CGT est le syndicat le plus efficace au CHU de Nantes. Si le syndicat CGT n'avait pas été là, aujourd'hui je serais dans la précarité...



SOPHIE LB

LE SYNDICAT CGT DU CHU DE NANTES ... UN SYNDICAT MODERNE!

Cette année votre syndicat CGT a souhaité moderniser son site internet. Notre volonté étant de mettre à votre disposition un outil d'information utile et efficace.

Outre la présentation de notre syndicat et les différents moyens de nous contacter, vous y trouverez également de nombreuses rubriques:

- ⇒ un fil d'actualité quotidiennement mise à jour.
- ⇒ un formulaire pour se syndiquer.
- ⇒ la possibilité de s'inscrire aux formations de la CGT.
- ⇒ des réponses à vos questions sur la notation, le temps de travail, la disponibilité, le statut, les grilles de salaires etc...

Mais le mieux c'est encore de s'y rendre...

Retrouvez nous sur internet: <https://www.cgt-chu-nantes.org/>

Retrouvez nous sur Facebook: <https://www.facebook.com/cgtchunantes/>

Retrouvez nous sur notre chaîne YouTube: **Syndicat CGT-CHU-Nantes**



Le Syndicat CGT du CHU de Nantes met à votre disposition une nouvelle interface internet, désormais accessible à partir de tous supports (ordinateur, tablette, smartphone). Vous y trouverez de nombreuses rubriques : pour répondre à vos questions, pour s'inscrire à nos formations ouvertes à l'ensemble du personnel !



LES FORMATIONS CGT OUVERTES À L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

Sur ce mandat, le syndicat CGT a fait le choix **d'ouvrir ses formations à l'ensemble du personnel**, qu'il soit ou non syndiqué. Ces formations rencontrent un franc succès. Au total ce ne sont pas moins de 40 sessions de formations qui ont été dispensées par des camarades de notre organisation syndicale.

Les thèmes de ces formations ont porté sur le statut, le bulletin de salaire, les congés maladies et le thème de la formation syndicale. Elles ont touché environ 600 agents.

Donner sa voix à la CGT:

- c'est lui permettre de continuer à faire ce type d'initiative, ce travail de transmission auprès des agents pour qu'ils soient mieux armés sur leurs droits.
- c'est permettre à notre organisation syndicale de préparer de nouvelles formations sur d'autres thèmes et dégager du temps pour les camarades qui les dispensent et qui les préparent.

Ces formations permettent d'échanger, de se retrouver tout grade confondu et de partager ses expériences tout en repartant avec de nombreuses connaissances. Elles ont aussi permis à certains d'entre vous de faire valoir des droits dont vous aviez été spoliés, par exemple en requalifiant un congé de maladie ordinaire en maladie professionnelle ou bien encore en maladie imputable au service comme un épuisement professionnel.

⇒ Chaque agent a droit par an à 12 jours de formations

CGT CHU NANTES
la cgt
JE M'INFORME
JE ME FORME
JE M'AFFIRME
FORMATION
BULLETIN DE SALAIRE
CONGES MALADIE
FORMATION SYNDICALE
Pour que la CGT ait les moyens d'organiser des formations pour l'ensemble du personnel !
6 DÉCEMBRE 2018
JE VOTE CGT

Depuis 2015, votre CGT du CHU de Nantes a organisé plus de 40 sessions de formations.

Ouvertes à l'ensemble du personnel, elles ont permis à environ 600 agents de bénéficier de nouvelles connaissances!

syndicales. Chaque année vous pouvez refaire ces formations car la réglementation évolue et les règles peuvent ainsi changer. Il est donc important d'actualiser ses connaissances en matière de droit du travail.

Pour vous inscrire c'est très simple!

- ⇒ nous publions par voie de tract un calendrier de formations par semestre.
- ⇒ Vous pouvez aussi vous inscrire sur notre site internet à l'adresse suivante: <https://www.cgt-chu-nantes.org/formations/inscription-une-formation>

N'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus d'informations et connaître les prochaines dates car les groupes se remplissent assez rapidement.

En faisant les formations dispensées par la CGT du CHU, j'ai appris énormément de choses. Ces formations sont de qualité et je les recommande à tous.

Patricia B.

Ces formations m'ont conforté dans mon analyse que le syndicat CGT du CHU de Nantes est un syndicat combattif aux services de tous les salariés. J'ai franchi le pas en rejoignant le syndicat, je me suis syndiquée.

Béatrice P.

LA CGT LES A ACCOMPAGNÉ.E.S...

VOICI LEURS TÉMOIGNAGES.



Après avoir été licenciée au CHU pour des raisons qui ne justifiaient pas un licenciement, le syndicat CGT m'a accompagné et conseillé avec rigueur et j'ai pu ainsi par décisions de justice réintégrer le CHU qui a été condamné.

Brigitte LL.

Merci au syndicat CGT du CHU de Nantes pour m'avoir défendu et avoir été jusqu'au bout de mon dossier pour obtenir entière satisfaction. Après huit années de procédure, je vois enfin la sortie du tunnel. Un procès en référé gagné parce que le CHU avait osé m'éditer un bulletin de salaire à -7000 euros (plus rien pour vivre). Un procès sur le fond gagné pour vice de forme. Puis un procès gagné pour enfin obtenir mon placement rétroactivement en accident de service.



Nathalie L.

Parce que le CHU se refusait de me verser des indemnités chômage estiment que j'étais démissionnaire ayant refusé un renouvellement de contrat de travail pour des raisons liées aux conditions de travail, j'ai fait appel à la CGT. Grâce à la CGT, j'ai obtenu satisfaction.



Hakima B.



Malika G.

Le syndicat CGT du CHU de Nantes a été pour moi d'un grand soutien. Sans lui je serais en très grande difficulté. Il a su me conseiller, m'aider dans la rédaction de mes recours et me défendre à la commission départementale de réforme. J'ai fini par obtenir satisfaction, et le CHU a dû reconnaître ma maladie comme étant imputable au travail. Tous mes salaires m'ont été remboursés et mes soins pris en charge par le CHU.

Suite à un projet professionnel, je n'ai pas souhaité renouveler mon contrat pour rentrer en formation. Le CHU a considéré que j'étais démissionnaire et qu'il ne me verserait pas d'allocation de retour à l'emploi. La CGT est intervenue et j'ai pu bénéficier des indemnités chômage et commencer ma formation en toute sérénité.



Margot G.

Sans le syndicat CGT du CHU, je serais dans une situation financière très précaire. J'ai su trouver une écoute et une équipe compétente qui grâce à leur savoir-faire ont contraint ma Direction (résidence le bois fleuri) à respecter la réglementation. J'ai pu obtenir la reconnaissance de 2 maladies professionnelles, une rente d'invalidité, de la rétroactivité de salaire, le versement de l'ARE en complément de pension de retraite par invalidité.



Annette R.

Comme d'autres collègues j'ai contracté une pathologie liée au travail que j'ai déclarée en maladie professionnelle. L'administration du CHU de Nantes n'a pas voulu la reconnaître se fondant sur une expertise défavorable. En revanche, la Cgt du CHU de Nantes a déployé toutes ses forces et ses compétences auprès de la commission de réforme ainsi que de la Direction du CHU Nantes pour reconnaître enfin ma pathologie en Maladie professionnelle imputable au service. Cela m'a permis de toucher à nouveau mon salaire intégralement avec un reliquat, car j'étais à mi traitement depuis plusieurs mois et en grande difficulté financière.



Laurent C.



ELECTION ELECTRONIQUE MODE D'EMPLOI:

1^{ère} Etape:

Vous recevez à votre domicile un courrier contenant les informations nécessaires au vote. Il contient votre « login » et l'adresse internet du vote.

2^{ème} Etape:

Vous devez vous connecter sur le site de neovote avec votre login pour demander la création de votre mot de passe. Il vous faudra alors fournir un email ou un numéro de téléphone pour le recevoir (noter que ces informations sont soumises au contrôle de la CNIL).

3^{ème} Etape:

Vous pouvez maintenant vous connecter avec votre login et votre mot de passe pour voter CGT!

Attention:

- pour les agents Titulaires et Stagiaires il vous faudra voter Trois fois (CTE, CAPL, CAPD).
- pour les agents contractuels (CDD et CDI) il vous faudra voter deux fois (CTE et CCPD).

Cette année, le CHU de Nantes a fait le choix de mettre en place le vote électronique contre l'avis de la majorité des organisations syndicales. Seule une organisation syndicale, la CFDT a voté favorablement.

La majorité des organisations syndicales s'est opposée à ce mode de scrutin parce que dans les lieux où il a été mis en place l'abstention a été encore plus importante. Ce dispositif nous apparaît plus contraignant, notamment pour les personnes qui utilisent très peu l'informatique.

L'absence d'isoloir pour garantir la confidentialité du vote nous a poussé à exiger l'impossibilité de vote dans les salles de soins... Mais la direction s'y refuse...

Ce n'est pas anodin et nous ne sommes pas dupes, si le CHU a décidé arbitrairement ce mode de vote, c'est parce qu'il a qu'un seul objectif, celui de faire monter des organisations syndicales réformistes et faire sortir celle qui n'accompagne pas leur politique de destruction de l'hôpital public!

Ne vous résignez pas!

Votez Utile! Votez Efficace! Votez CGT !

Et Faites Voter CGT!

Vous rencontrez des difficultés pour voter?

Nous sommes à votre disposition pour y répondre, contactez nous dans nos permanences.

Vous trouverez également sur notre site internet un tutoriel vidéo explicatif ainsi que la procédure à appliquer en cas de perte de votre login.



**DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE**

JE VOTE CGT

Nom : Prénom :
Etablissement : Service :
Adresse :
N° téléphone : Adresse Mail :
 Je souhaite adhérer à la CGT
 Je souhaite prendre contact avec la CGT pour avoir plus de renseignements sur la syndicalisation

Bulletin d'adhésion à retourner au :

Siège Social - Hôtel Dieu: Syndicat CGT du CHU de NANTES 3, Rue Gaston Veil 44093 NANTES Cedex 1

Siège Social: HOTEL-DIEU, 3, Rue Gaston Veil - 44093 NANTES Cedex 1 (02 40 08 45 21 & 02 40 08 45 37 + 02 40 08 45 32
Hôpital G & R Laënnec : (02 40 16 59 48 ; 6 02 40 16 59 39 - Hôpital Saint-Jacques : (02 40 84 65 71 - 6 02 40 84 66 95
Site Internet : www.cgt-chu-nantes.org - [e-mail](mailto:com@cgt-chu-nantes.org) : com@cgt-chu-nantes.org - **Facebook** : <https://www.facebook.com/cgtchunantes>